



Ministère de l'éducation nationale

Baccalauréat professionnel
MAINTENANCE DES VÉHICULES

Option A : Voitures Particulières
Option B : Véhicules de Transport Routier
Option C : Motocycles

2014

SOMMAIRE

	Pages
ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME	
I a. Référentiel des activités professionnelles	
1. Le métier	5
2. Activités et tâches professionnelles	6
I b. Référentiel de certification	
1. Organisation du référentiel de certification	21
2. Capacités et compétences associées	22
3. Relations tâches-compétences	24
4. Description des compétences	25
5. Savoirs associés aux compétences	33
6. Relations privilégiées entre les compétences et les savoirs associés	34
7. Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs	35
8. Description des savoirs associés	36
I c. Lexique	40
 ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION	
II a. Unités constitutives du diplôme	44
II b. Règlement d'examen	47
II c. Définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation	49
 ANNEXE III : FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	78
 ANNEXE IV : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME	81

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

ANNEXE I a.
RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1. LE MÉTIER

1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules et, selon l'option, dans les domaines des voitures particulières, des véhicules de transport routier ou des motocycles.

1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.2.1. Type d'entreprise

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel peut intervenir :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction du statut de la structure qui l'emploie, le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe.

1.2.3. Conditions générales d'exercice

Les activités principales de ce technicien ou cette technicienne consistent à :

- réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
- réceptionner et restituer le véhicule ;
- participer à l'organisation de la maintenance.

Réalisée dans le cadre d'une démarche de maintenance et de service, son action implique un comportement visant des objectifs de qualité dans le travail individuel et au sein de l'équipe.

Dans toutes ses activités, le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules doit :

- s'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- s'impliquer dans le système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » en respectant les règles de préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.

Il (elle) intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les domaines de la maintenance :

- des voitures particulières ;
- des véhicules de transport routier ;
- des motocycles.

Chacun de ces domaines professionnels correspond à une option du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules.

La maintenance des véhicules est en constante évolution (réglementation, méthodes d'organisation du travail, technologies...), en conséquence le (la) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences. Il devra intégrer les acquis de sa formation continue dans sa pratique professionnelle.

2. ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, constituent le référentiel des activités professionnelles du titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles selon le schéma général ci-dessous.

Activités	Tâches professionnelles
1. Maintenance périodique	T1.1 Effectuer les contrôles définis par la procédure
	T1.2 Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux
	T1.3 Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance
2. Diagnostic	T2.1 Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie
	T2.2 Identifier les systèmes, les sous-ensembles, les éléments défectueux
	T2.3 Proposer des solutions correctives
3. Maintenance corrective	T3.1 Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
	T3.2 Régler, paramétrer
4. Réception – Restitution du véhicule	T4.1 Prendre en charge le véhicule
	T4.2 Restituer le véhicule
	T4.3 Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire, un service*, un produit*
5. Organisation de la maintenance	T5.1 Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages
	T5.2 Ouvrir*, compléter l'ordre de réparation. Préparer une estimation, un devis*

**pour l'option motocycles*

Activité A1 : MAINTENANCE PÉRIODIQUE

Tâche T1.1 – Effectuer les contrôles définis par la procédure

1 – Description de la tâche

- Identifier la liste des contrôles
- Effectuer les contrôles
- Signaler les anomalies
- Renseigner les documents de suivi du véhicule

2 – Situation de début

Un véhicule en situation de maintenance périodique

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Les moyens de protection du véhicule
- Le poste de travail adapté
- Les documents de suivi du véhicule
- L'ordre de réparation
- L'outillage
- Les instruments de contrôles

3.2. – Liaisons

- Le client
- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- La procédure de contrôle établie
- Le carnet d'entretien du véhicule
- Les notes et documentations techniques du constructeur
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ La procédure s'applique au véhicule identifié
- ✓ Tous les contrôles sont effectués dans le respect de la procédure
- ✓ Le document de suivi est complété
- ✓ Les anomalies ou manquements à la réglementation sont signalés
- ✓ Les temps impartis sont respectés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie totale

Activité A1 : MAINTENANCE PÉRIODIQUE

Tâche T1.2 – Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux

1 – Description de la tâche

- Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits
- Ajuster les niveaux
- Renseigner les documents de suivi du véhicule

2 – Situation de début

Un véhicule en situation de maintenance périodique

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Les moyens de protection du véhicule
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les documents de suivi du véhicule
- L'ordre de réparation
- L'outillage
- Les instruments de contrôle et de mesure
- Les sous-ensembles, les éléments et produits à remplacer

3.2. – Liaisons

- Le client
- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent, magasin

3.3 – Références et ressources

- La procédure de contrôle établie
- Le carnet d'entretien du véhicule
- Les notes et documentations techniques du constructeur
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ L'intervention est conforme à la procédure
- ✓ Les documents de suivi sont complétés et les anomalies signalées
- ✓ Les temps impartis sont respectés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie totale



Activité A1 : MAINTENANCE PÉRIODIQUE

Tâche T1.3 – Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance

1 – Description de la tâche

- Mettre à jour les indicateurs de maintenance
- Compléter les documents de suivi du véhicule

2 – Situation de début

Un véhicule en situation de maintenance périodique effectuée

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Les moyens de protection du véhicule
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les documents de suivi du véhicule
- L'ordre de réparation
- Les instruments ou bancs de réinitialisation

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent

3.3 – Références et ressources

- La procédure de contrôle établie
- Le carnet d'entretien du véhicule
- Les notes et documentations techniques du constructeur
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ La mise à jour est effectuée dans le respect de la procédure
- ✓ Les documents de suivi sont complétés et les anomalies signalées
- ✓ Les temps impartis sont respectés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état et toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie totale



Activité A2 : DIAGNOSTIC

Tâche T2.1 – Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie

1 – Description de la tâche

- Réaliser les tests, essais et manipulations
- Constater et confirmer le dysfonctionnement ou l'anomalie.

2 – Situation de début

Un constat ou une plainte du client

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les instruments de mesure et de contrôle
- Les dispositifs et outils d'aide au diagnostic

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le client

3.3 – Références et ressources

- Les banques de données d'informations et la documentation du constructeur
- La notice d'emploi du véhicule
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Les tests, essais et manipulations sont effectués dans le respect des procédures
- ✓ Le dysfonctionnement ou l'anomalie sont confirmés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie totale



Activité A2 : DIAGNOSTIC

Tâche T2.2 – Identifier les systèmes, les sous-ensembles, les éléments défectueux

1 – Description de la tâche

- Identifier les mesures et contrôles à effectuer
- Effectuer les mesures et contrôles liés au dysfonctionnement
- Identifier les systèmes, les sous-ensembles ou éléments défectueux
- Rechercher et signaler les éventuelles conséquences du dysfonctionnement

2 – Situation de début

Un dysfonctionnement confirmé

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les instruments de mesure et de contrôle,
- Les dispositifs et outils d'aide au diagnostic

3.2. – Liaisons

- Les plateformes d'aide au diagnostic des constructeurs ou prestataires généralistes
- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- Les banques de données d'informations et la documentation du constructeur
- L'organigramme de la procédure de diagnostic
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Le choix des mesures et contrôles est pertinent
- ✓ Les mesures et contrôles sont réalisés suivant les procédures
- ✓ Les systèmes, sous-ensembles ou éléments défectueux sont clairement identifiés et repérés
- ✓ Les conséquences du dysfonctionnement sont repérées et signalées
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie partielle



Activité A2 : DIAGNOSTIC

Tâche T2.3 – Proposer les solutions correctives

1 – Description de la tâche

- Définir les solutions correctives économiquement et techniquement réalisables.
- Hiérarchiser et justifier les propositions de remise en conformité

2 – Situation de début

Un dysfonctionnement confirmé
Les sous-ensembles, les éléments défectueux identifiés

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les banques de données d'informations et la documentation du constructeur

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le client*
- L'expert*

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- La liste des sous-ensembles, des éléments défectueux
- Les procédures qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Les solutions correctives proposées sont :
- techniquement et économiquement réalisables ;
 - hiérarchisées et justifiées.

5 –Autonomie

VP, VTR

Autonomie partielle



Moto

Autonomie totale



**pour l'option motorcycles*

Activité A3 : MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche T3.1 – Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments

1 – Description de la tâche

- Déposer les sous-ensembles, les éléments en vue d'une réparation ou d'un remplacement
- Réparer ou remplacer les sous-ensembles, les éléments défectueux
- Reposer les sous-ensembles, les éléments

2 – Situation de début

Un véhicule en maintenance corrective

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- L'outillage standard
- L'outillage spécifique
- Le matériel de levage et de manutention
- Le véhicule
- Les sous-ensembles, les éléments à remplacer
- Les moyens de tri des produits usagés

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Les déposes et reposes des sous-ensembles, des éléments sont effectuées dans le respect des procédures
- ✓ Les sous-ensembles, les éléments sont remis en conformité dans le respect des procédures
- ✓ Les temps impartis sont respectés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie totale



Activité A3 : MAINTENANCE CORRECTIVE

Tâche T3.2 – Régler, paramétrer

1 – Description de la tâche

- Identifier la configuration du véhicule
- Régler, paramétrer

2 – Situation de début

Un contrôle périodique, une dépose/repose, un démontage/remontage, une réparation, un remplacement de systèmes, de sous-ensembles ou d'éléments

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- L'outillage standard
- L'outillage spécifique
- Les outils d'aide au diagnostic, au réglage et de paramétrage
- Le véhicule
- Les systèmes, les sous-ensembles ou les éléments
- Le carnet d'entretien

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le réseau des concessionnaires et distributeurs

3.3 – Références et ressources

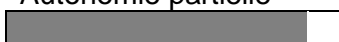
- L'ordre de réparation
- Les procédures de réglage et de paramétrage
- Les banques de données d'informations et la documentation du constructeur
- Les procédures qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Les systèmes, les sous-ensembles ou les éléments sont réglés en conformité avec les procédures
- ✓ Les paramétrages sont adaptés au véhicule identifié
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
- ✓ Les temps impartis sont respectés
- ✓ Le poste de travail est maintenu propre et en état, toute anomalie est signalée

5 – Autonomie

Autonomie partielle



Activité A4 : RÉCEPTION-RESTITUTION DU VÉHICULE

Tâche T4.1 – Prendre en charge le véhicule

1 – Description de la tâche

- Prendre connaissance de l'ordre de réparation ou de travail
- Identifier le véhicule
- Collecter les données relatives à l'intervention
- Effectuer les contrôles visuels et signaler les défauts
- Protéger le véhicule pour l'intervention prescrite

2 – Situation de début

Un véhicule en situation de maintenance
Un véhicule livré et/ou à livrer (neuf, occasion)*

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les protections du véhicule
- L'ordre de réparation
- Les documents de suivi du véhicule
- L'outillage.

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le client *
- Le transporteur *

3.3 – Références et ressources

- Les notes techniques, les procédures des constructeurs et/ou de l'entreprise
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les travaux à réaliser sont clairement identifiés
- ✓ Les contrôles visuels sont réalisés et les défauts sont signalés
- ✓ Toutes les données nécessaires à l'intervention sont collectées
- ✓ Le véhicule est préparé à l'intervention
- ✓ Le véhicule est "décaissé" * et/ou préparé à la livraison**

5 – Autonomie

Autonomie totale



**pour l'option motocycles*

*** pour les options motocycles et VTR*

Activité A4 : RÉCEPTION-RESTITUTION DU VÉHICULE

Tâche T4.2 – Restituer le véhicule

1 – Description de la tâche

- Effectuer les contrôles de sécurité
- Compléter les documents de suivi du véhicule
- Expliquer les travaux effectués au chef d'atelier et au client *
- Renseigner l'ordre de réparation ou de travail

2 – Situation de début

Un véhicule après une intervention de maintenance ou dans le cadre d'une livraison véhicule* (neuf, occasion)

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les équipements de protection collective et individuelle
- La tenue de travail adaptée
- Le poste de travail adapté
- Le véhicule
- Les protections du véhicule
- L'ordre de réparation
- Les documents de suivi du véhicule
- Les produits et équipements nécessaires au nettoyage

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le client *

3.3 – Références et ressources

- Les notes techniques, les procédures des constructeurs et/ou de l'entreprise
- La démarche qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ Les contrôles de sécurité sont effectués, les éventuelles anomalies sont traitées ou signalées
- ✓ Les travaux effectués sont clairement expliqués
- ✓ Tous les éléments nécessaires à la facturation sont fournis
- ✓ Les documents de suivi du véhicule sont complétés
- ✓ L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées

5 – Autonomie

Autonomie totale



**pour l'option motocycles*

Activité A4 : RÉCEPTION-RESTITUTION DU VÉHICULE

Tâche T4.3 – Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire, un service*, un produit*

1 – Description de la tâche

- Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire, un service*, un produit*

2 – Situation de début

Le véhicule en réception en cours ou en fin d'intervention

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les offres promotionnelles de l'entreprise
- Le véhicule

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le client*

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- La réglementation
- La procédure qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ La proposition est correctement formulée et argumentée
- ✓ La procédure qualité de l'entreprise est respectée

5 – Autonomie

Autonomie totale



**pour l'option motocycles*

Activité A5 : ORGANISATION DE LA MAINTENANCE

Tâche T5.1 – Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements * et outillages

1 – Description de la tâche

- Établir et transmettre au service concerné, la liste des sous-ensembles, éléments et produits nécessaires à l'intervention
- Contrôler la conformité des sous-ensembles, éléments et produits reçus
- S'assurer de la disponibilité des équipements et outillages nécessaires à l'intervention

2 – Situation de début

Un remplacement de sous-ensembles, d'éléments, de produits
Une installation d'équipement ou d'accessoires *

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication de l'entreprise
- La tenue de travail adaptée
- Le véhicule
- Le poste de travail adapté
- Le matériel de levage et de manutention
- L'outillage standard et spécifique
- Les moyens de stockage des pièces remplacées et de tri déchets

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Les partenaires externes de l'entreprise

3.3 – Références et ressources

- L'ordre de réparation
- Les références du véhicule
- La planification des travaux

4 – Résultats attendus

- ✓ La liste des sous-ensembles, éléments, équipements * et produits transmise est juste et exhaustive
- ✓ Les sous-ensembles, éléments, équipements * et produits reçus sont conformes
- ✓ Les équipements et outillages nécessaires sont disponibles et opérationnels
- ✓ Les règles d'ergonomie, d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

5 – Autonomie

Autonomie totale



** pour l'option VTR et l'option motocycles*

Activité A5 : ORGANISATION DE LA MAINTENANCE

Tâche T5.2 – Ouvrir *, compléter l'ordre de réparation. Préparer une estimation, un devis*

1 – Description de la tâche

- Ouvrir*, compléter l'ordre de réparation
- Préparer une estimation de travaux
- Préparer un devis d'intervention*

2 – Situation de début

Une intervention en cours ou en projet

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- L'ordre de réparation
- Le barème de temps de travail
- Les références des pièces et produits
- Les outils de saisie des informations
- La documentation du constructeur

3.2. – Liaisons

- Les services internes : réception, chef d'atelier, technicien référent
- Le réceptionnaire

3.3 – Références et ressources

- L'intervention proposée
- L'identification du client et du véhicule
- La procédure qualité de l'entreprise

4 – Résultats attendus

- ✓ L'ordre de réparation est complété à chaque étape de l'intervention
- ✓ Le temps de travail nécessaire est estimé en liaison avec le barème
- ✓ La liste des pièces et produits est établie
- ✓ Le coût de l'intervention est évalué*
- ✓ La procédure qualité de l'entreprise est respectée

5 – Autonomie

VP, VTR

Autonomie totale



Moto

Autonomie partielle



**pour l'option motocycles*

ANNEXE I b.
RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

1. ORGANISATION DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Le tableau de croisement met en relation les activités principales décrites au référentiel des activités professionnelles et les compétences professionnelles terminales du référentiel de certification.

Les pages suivantes définissent le niveau de performance devant être atteint pour chaque compétence terminale.

Les compétences se présentent sous forme de tableaux qui précisent :

- le contexte dans lequel la compétence est mobilisée (Données) ;
- un descriptif d'actions que le pilote combine en lien avec ces données et les performances attendues (Compétence détaillée) ;
- les indicateurs permettant d'évaluer le niveau de compétence mobilisé (Indicateurs de performance).

Le profil de qualification du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules se caractérise par onze compétences professionnelles terminales dont chacune fait l'objet d'une description dans les pages suivantes.

Ces compétences correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation.

Les descriptifs comportent tous une colonne "Données" pour laquelle il faut préciser que :

- il s'agit dans tous les cas des situations de départ, des données matérielles, des informations ou des aides dont doit disposer le formé pour exécuter ce qui est décrit dans la colonne "Compétence détaillée" ;
- chacune de ces données doit être disponible en tout ou partie selon la complexité de l'activité ou du problème posé.

La colonne "Compétence détaillée" décrit, chaque fois que cela est possible, les actions attendues pour démontrer la compétence correspondante. Les actions ainsi définies sont décrites par des verbes correspondant à des actions observables et ou mesurables.

Chaque descriptif comporte une colonne "Indicateurs de performance" qui précise les paramètres sur lesquels doit porter l'évaluation pour certifier que la compétence est maîtrisée au niveau requis pour le diplôme.

Aucune chronologie dans la maîtrise ou les apprentissages n'est induite. Il s'agit d'une présentation analytique et il convient de préciser que les situations (professionnelles ou d'apprentissage) mobilisent plusieurs compétences simultanément.

Le titulaire du baccalauréat professionnel doit être capable de :

- C1.1 Collecter les données nécessaires à son intervention
- C1.2 Communiquer en interne et avec les tiers
- C2.1 Préparer son intervention
- C2.2 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique
- C2.3 Effectuer le diagnostic d'un système piloté
- C3.1 Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
- C3.2 Effectuer les mesures sur véhicule
- C3.3 Effectuer les contrôles, les essais
- C3.4 Régler, paramétrer un système
- C3.5 Préparer le véhicule
- C3.6 Gérer le poste de travail

2. CAPACITÉS ET COMPÉTENCES ASSOCIÉES

CAPACITÉ C1 S'INFORMER – COMMUNIQUER

COMPÉTENCES	C1.1	COLLECTER LES DONNÉES NÉCESSAIRES À SON INTERVENTION
		Collecter les données d'identification
		Collecter les données techniques et réglementaires
	C1.2	COMMUNIQUER EN INTERNE ET AVEC LES TIERS
		Rendre compte de son intervention
		Renseigner un ordre de réparation un bon de commande, une estimation, un devis* (*Motocycles)
	Utiliser les moyens de communication de l'entreprise	

CAPACITÉ C2 ANALYSER - DÉCIDER

COMPÉTENCES	C2.1	PRÉPARER SON INTERVENTION
		Localiser sur le véhicule les sous-ensembles, les éléments, les fluides
		Identifier les étapes de l'intervention
		Choisir le poste de travail, les équipements, les outillages
		Collecter les pièces, les produits
	C2.2	DIAGNOSTIQUER UN DYSFONCTIONNEMENT MÉCANIQUE
		Constater un dysfonctionnement, une anomalie
		Émettre des hypothèses
		Choisir les essais, les contrôles et les mesures
		Identifier les sous-ensembles, les éléments ou fluides défectueux
		Proposer une remise en conformité
	C2.3	EFFECTUER LE DIAGNOSTIC D'UN SYSTÈME PILOTÉ
		Constater un dysfonctionnement, une mauvaise utilisation
		Analyser le relevé des défauts issu de l'outil d'aide au diagnostic
		Rechercher les causes du dysfonctionnement et/ou de l'anomalie
		Identifier les sous-ensembles ou éléments défectueux
		Choisir, définir les mesures
		Proposer une remise en conformité

COMPÉTENCES	C3.1	REMETTRE EN CONFORMITÉ LES SYSTÈMES, LES SOUS-ENSEMBLES, LES ÉLÉMENTS
		Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les fluides
		Réparer les sous-ensembles, les éléments
	C3.2	EFFECTUER LES MESURES SUR VÉHICULE
		Effectuer les mesures
	C3.3	EFFECTUER LES CONTRÔLES, LES ESSAIS
		Effectuer les contrôles, les essais
	C3.4	RÉGLER, PARAMÉTRER UN SYSTÈME
		Effectuer les réglages des différents systèmes
		Paramétrer les systèmes
	C3.5	PRÉPARER LE VÉHICULE
		Protéger le véhicule pour l'intervention
		Préparer le véhicule pour la restitution
		Préparer le véhicule pour la livraison*. (*Motocycles et VTR)
	C3.6	GÉRER LE POSTE DE TRAVAIL
		Organiser le poste de travail
		Maintenir en état le poste de travail
		Appliquer les règles en lien avec l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement

3. RELATION TÂCHES – COMPÉTENCES

<p style="text-align: center;">BACPRO Maintenance des Véhicules</p>	C1.1 Collecter les données nécessaires à son intervention	C1.2 Communiquer en interne et avec les tiers	C2.1 Préparer son intervention	C2.2 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique	C2.3 Effectuer le diagnostic d'un système piloté	C3.1 Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments.	C3.2 Effectuer les mesures sur véhicules	C3.3 Effectuer les contrôles, les essais	C3.4 Régler, paramétrer un système	C3.5 Préparer le véhicule	C3.6 Gérer le poste de travail
A1 Maintenance périodique											
T1.1 Effectuer les contrôles définis par la procédure											
T1.2 Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux											
T1.3 Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance											
A2 Diagnostic											
T2.1 Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie											
T2.2 Identifier les systèmes, les sous-ensembles, les éléments défectueux											
T2.3 Proposer les solutions correctives											
A3 Maintenance corrective											
T3.1 Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments											
T3.2 Régler, paramétrer											
A4 Réception–Restitution du véhicule											
T4.1 Prendre en charge le véhicule											
T4.2 Restituer le véhicule											
T4.3 Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire, un service*, un produit*											
A5 Organisation de la maintenance											
T5.1 Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages											
T5.2 Ouvrir et compléter l'Ordre de Réparation. Préparer une estimation un devis *											

4. DESCRIPTION DES COMPÉTENCES

C1.1 : Collecter les données nécessaires à son intervention		
<i>Données</i>	<i>Compétence détaillée</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordre de Réparation (OR) • Documentation technique • Règlementations et normes • Carnet d'entretien et historique du véhicule • Base de données des dysfonctionnements récurrents (pannes répétitives) • Carnet d'utilisation • Notes de service • Protocoles de communication entre services de l'entreprise • Accès aux moyens de communication usuels (Intranet, Internet, téléphone fax) 	<p>Collecter des données d'identification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les données collectées sur l'OR, le véhicule, l'historique de maintenance permettent la réalisation de l'intervention
	<p>Collecter des données techniques et réglementaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les données techniques et réglementaires collectées sont adaptées à l'intervention • La base de données des dysfonctionnements récurrents (pannes répétitives) est consultée • Les évolutions techniques, technologiques, réglementaires sont repérées

C1.2 : Communiquer en interne et avec les tiers

<i>Données</i>	<i>Compétence détaillée</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordre de Réparation • Certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise) • Protocole de contrôle • Bon de pièce • Moyens de communication usuels 	<p>Rendre compte de son intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux réalisés sont commentés dans un langage adapté à l'interlocuteur (Hiérarchie, client*) • L'autocontrôle permet de justifier de la qualité de l'intervention • Les documents de suivi sont renseignés sans erreur ni omission et permettent l'édition d'un devis ou d'une facture • Les anomalies constatées, les interventions futures à conseiller ou manquements à la réglementation sont signalés
	<p>Renseigner un ordre de réparation, un bon de commande, une estimation, un devis*</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents cadres et parties de l'OR, d'une estimation, d'un devis sont complétés sans erreur ni omission • La liste des sous-ensembles, éléments, et produits transmise est appropriée à l'intervention
	<p>Utiliser les moyens de communication de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations nécessaires sont correctement recensées ou transmises

* pour l'option motorcycles

C2.1 : Préparer son intervention

<i>Données</i>	<i>Compétence détaillée</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule • Réglementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation • Documentation technique • Bon de commande des pièces 	<p>Localiser sur le véhicule les sous-ensembles, les éléments, les fluides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sous-ensembles, les éléments sont localisés • Les orifices de purge, remplissage, vidange sont localisés
	<p>Identifier les étapes de l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès au sous-ensemble, à l'élément est identifié • Les différents types de liaisons sont correctement identifiés • Les éléments périphériques et les chaînes d'énergie et d'information sont repérés
	<p>Choisir le poste de travail, les équipements, les outillages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le poste de travail, l'ergonomie, les équipements et outillages prévus sont adaptés à l'intervention
	<p>Collecter les pièces, les produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pièces et produits sont collectés sans omission • Les pièces et produits sont conformes au type du véhicule

C2.2 : Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique

<i>Données</i>	<i>Compétence détaillée</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule, sous-ensemble en dysfonctionnement • Réglementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation • Symptômes et conditions d'apparitions annoncés par le client • Résultats des essais, contrôles et mesures • Base de données "constructeur" • Historique des interventions du véhicule • Documentation technique du système (plans, schémas, notices...) 	<p>Constater un dysfonctionnement, une anomalie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les symptômes du dysfonctionnement sont recensés • Le contexte d'apparition du dysfonctionnement, de l'anomalie est pris en compte • L'anomalie est constatée • La non-conformité réglementaire liée à l'anomalie est signalée • La périodicité de remplacement des éléments ou fluides est prise compte
	<p>Émettre des hypothèses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses émises sont pertinentes et plausibles
	<p>Choisir les essais, les contrôles et les mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix et la définition des essais, des contrôles, des mesures garantissent l'efficacité du diagnostic
	<p>Identifier les sous-ensembles les éléments ou fluides défectueux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des mesures, contrôles, essais sont interprétés et seuls les écarts incohérents sont relevés • Les sous-ensembles, éléments ou fluides en cause sont identifiés • L'origine du dysfonctionnement est identifiée • Les conséquences sur un autre système sont identifiées
	<p>Proposer une remise en conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les solutions correctives proposées sont hiérarchisées • Les solutions correctives proposées sont justifiées techniquement • Les solutions correctives proposées sont justifiées économiquement

C2.3 : Effectuer le diagnostic d'un système piloté

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule en dysfonctionnement • Réglementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation • Symptômes et conditions d'apparitions annoncés par le client sans reformulation • Résultats des contrôles et mesures • Historique des interventions du véhicule • Documentation technique du système (plans, schémas, notices...) 	<p>Constater un dysfonctionnement ou une mauvaise utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dysfonctionnement ou la mauvaise utilisation sont identifiés • La non-conformité réglementaire liée au dysfonctionnement est signalée
	<p>Analyser le relevé des défauts issu de l'outil d'aide au diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le(s) défaut(s) retenu(s) corresponde(nt) au dysfonctionnement constaté
	<p>Rechercher les causes du dysfonctionnement et / ou de l'anomalie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses émises sont pertinentes et plausibles
	<p>Identifier les sous-ensembles ou éléments défectueux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des résultats des mesures, contrôles, essais sont interprétés sans ambiguïté • Les sous-ensembles, éléments ou liaisons en causes sont identifiés • La ou les origines du dysfonctionnement sont identifiées
	<p>Choisir, définir les mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix et la définition des mesures garantissent l'efficacité du diagnostic
	<p>Proposer une remise en conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les solutions correctives proposées sont hiérarchisées et justifiées • Elles sont techniquement et économiquement réalisables

C3.1 : Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule en maintenance préparé pour l'intervention • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Documentation technique • Procédures • Sous-ensembles, éléments, fluides et produits nécessaires 	<p>Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les fluides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les sous-ensembles, les éléments sont isolés des circuits d'énergies et d'information conformément aux prescriptions • Les sous-ensembles, les éléments sont déposés et reposés conformément aux prescriptions • La vidange et/ou la purge des circuits fluidiques sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur • Les circuits fluidiques sont complétés • Le temps imparti est respecté
	<p>Réparer les sous-ensembles, les éléments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La remise en état permet le rétablissement de la fonction, conformément aux prescriptions

C3.2 : Effectuer les mesures sur véhicule

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule, sous-ensemble, élément • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Documentation technique • Procédures • Appareils de mesure adaptés 	<p>Effectuer les mesures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions et points de mesures respectent les procédures préconisées • Les outils de mesures sont correctement utilisés • Les résultats sont exprimés dans les bonnes unités avec la précision attendue

C3.3 : Effectuer les contrôles, les essais

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule, sous-ensemble, élément • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Documentation technique, • Procédures. • Appareils de contrôle adaptés 	<p>Effectuer les contrôles, les essais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de contrôles et d'essais sont respectées • Les méthodes de contrôles et d'essais sont respectées • Les outils d'aide au diagnostic sont correctement utilisés

C3.4 : Régler, paramétrer un système

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule en maintenance corrective ou périodique • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Documentation technique, les procédures. • Outillage standard, outillage spécifique • Appareils de contrôle, de mesure et de paramétrage 	<p>Effectuer les réglages des différents systèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les réglages sont conformes aux préconisations
	<p>Paramétrer les systèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les paramétrages respectent les caractéristiques et la configuration du véhicule • Les indicateurs de maintenance sont mis à jour • Les indicateurs de maintenance correspondent aux conditions d'utilisation du véhicule

C3.5 : Préparer le véhicule

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule (thermique, hybride ou électrique) en maintenance corrective ou périodique non préparé, en fin d'intervention ou neuf * • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Protections du véhicule • Outillage standard* • Procédure de préparation* (*Motocycles) 	<p>Préparer le véhicule pour l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les protections du véhicule sont correctement mises en place • La procédure de consignation du véhicule est assurée • Le positionnement du véhicule est adapté à l'intervention
	<p>Préparer le véhicule pour la restitution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule est prêt à la restitution conformément à la procédure qualité de l'entreprise
	<p>Préparer le véhicule pour la livraison. (options Motocycles et VTR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le protocole de décaissage est respecté (Motocycles) • Les équipements et accessoires sont fonctionnels (VTR et Motocycles)

C3.6 : Gérer le poste de travail

Données	Compétence détaillée	Indicateurs de performance
<p><i>Tout ou partie des documents suivants, sur supports physiques ou numériques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule ou sous-ensemble • Règlementation en vigueur relative au véhicule • Ordre de Réparation complété • Documentation technique, procédures • Poste de travail • Accès à l'ensemble des moyens de levage, d'outillage, d'appareils de contrôles, de mesures de tris des déchets • Protections individuelles et collectives 	<p>Organiser le poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation garantit l'efficacité et la sécurité de l'intervention
	<p>Maintenir en état le poste de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le poste de travail et les équipements sont nettoyés, rangés, remis en état • Les anomalies liées aux équipements sont signalées à sa hiérarchie
	<p>Appliquer les règles en lien avec l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont classés et évacués dans le respect des protocoles ou des prescriptions de l'entreprise • Les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

5. SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

Les savoirs associés du domaine professionnel que doit maîtriser le titulaire de ce baccalauréat Professionnel en maintenance des véhicules sont regroupés en 3 thèmes repérés de S1 à S3.

Ces savoirs participent à la construction des compétences définies ci-dessus. Ils doivent pouvoir être mobilisés, au cours des activités de référence, au niveau d'exigence défini, dans un double objectif :

- de maîtriser la remise en conformité de tous les systèmes ;
- d'effectuer le diagnostic.

S1	FONCTIONS ET STRUCTURES DES SYSTÈMES DU VÉHICULE	S1.1 Notion de systèmes du véhicule S1.2 Les fonctions du système, des sous-systèmes du véhicule S1.3 Les fonctions de l'organe S1.4 Les solutions associées aux liaisons mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques S1.5 Étude des actions et comportements mécaniques S1.6 Les chaînes d'énergie et d'information S1.7 Les représentations techniques
S2	LA MAINTENANCE DU VEHICULE	S2.1 Les réglages, contrôles et les prescriptions de maintenance S2.2 La démarche diagnostique S2.3 La réglementation liée aux interventions, au poste de travail
S3	L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	S3.1 L'organisation de l'intervention S3.2 La qualité S3.3 Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement S3.4 Le tri des déchets

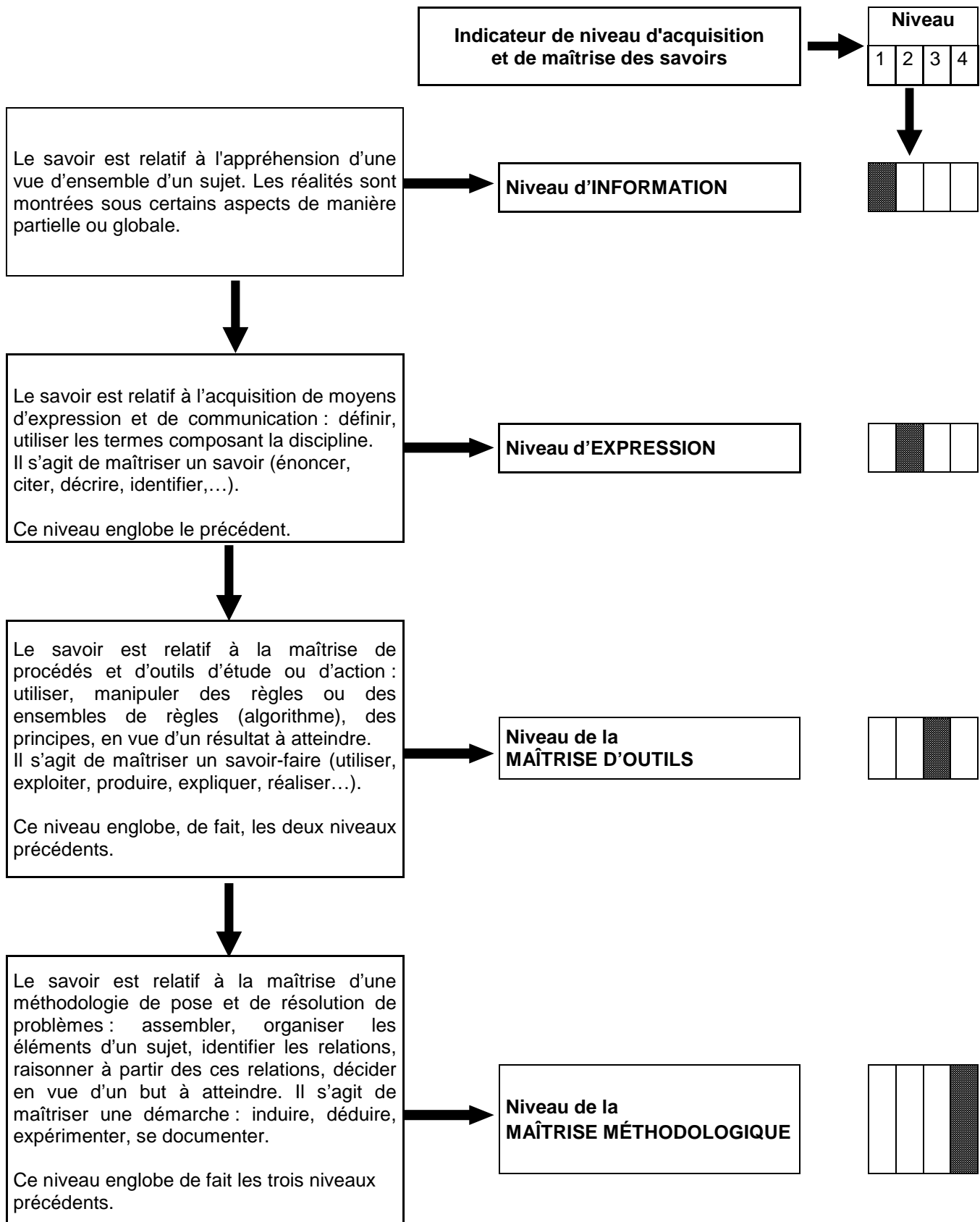
Les savoirs S1 et S2 doivent couvrir les systèmes suivants :

- le véhicule ;
- la motorisation ;
- la transmission ;
- la liaison au sol ;
- le freinage ;
- le confort ;
- la sécurité.

6. RELATIONS PRIVILÉGIÉES ENTRE LES COMPÉTENCES TERMINALES ET LES SAVOIRS ASSOCIÉS

<p style="text-align: center;">BAC PRO Maintenance des Véhicules</p>	C1.1 Collecter les données nécessaires à son intervention.	C1.2 Communiquer en interne et avec les tiers	C2.1 Préparer son intervention	C2.2 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique	C2.3 Effectuer le diagnostic d'un système piloté	C3.1 Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments.	C3.2 Effectuer les mesures sur véhicules.	C3.3 Effectuer les contrôles, les essais.	C3.4 Régler, paramétrer un système.	C3.5 Préparer le véhicule.	C3.6 Gérer le poste de travail.
	S1 Fonctions et structures des systèmes du véhicule										
S1.1 Notion de systèmes du véhicule											
S1.2 Les fonctions du système, des sous-systèmes du véhicule											
S1.3 Les fonctions de l'organe											
S1.4 Les solutions associées aux liaisons mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques											
S1.5 Étude des actions et comportements mécaniques											
S1.6 Les chaînes d'énergie et d'information											
S1.7 Les représentations techniques											
S2 La maintenance du véhicule											
S2.1 Les réglages, contrôles et les prescriptions de maintenance											
S2.2 La démarche diagnostique											
S2.3 La réglementation liée aux interventions, au poste de travail											
S3 L'environnement professionnel											
S3.1 L'organisation de l'intervention											
S3.2 La qualité											
S3.3 Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement											
S3.4 Le tri des déchets											

7. SPÉCIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS



8. DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 - FONCTIONS ET STRUCTURES DES SYSTÈMES DU VÉHICULE	BacPro Niveaux			
	1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> • S1.1 Notion de systèmes du véhicule <ul style="list-style-type: none"> - Configuration des véhicules - Description d'un système : <ul style="list-style-type: none"> ○ Environnement et frontière d'un système ○ Notion de flux (matière, énergie et information) ○ Paramètres d'entrées – sorties d'un système ○ Décomposition d'un système en sous-système • S1.2 Les fonctions du système, des sous-systèmes du véhicule <ul style="list-style-type: none"> - Descripteurs fonctionnels et structurels - Analyse d'un système : <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse temporelle : chronogramme ○ Interrelations avec d'autres systèmes ou fonction ○ Architecture d'un système (schéma cinématique et architectural) ○ Phases de fonctionnement - Caractéristiques du système, du sous-système, de l'organe : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dénomination et représentation ○ Désignation constructeur • S1.3 Les fonctions de l'organe <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces fonctionnelles - Vocabulaire géométrique et technique - Spécifications fonctionnelles (jeux – ajustements – rugosités – tolérances géométriques) - Surfaces influentes d'une pièce pour une ou des fonctions techniques - Relation d'une pièce au système – graphe de liaison • S1.4 Les solutions associées aux liaisons mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation et identification des différentes liaisons mécaniques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Notion de degré de liberté ○ Encastrement ○ Guidage en rotation, en translation ○ Accouplements, désaccouplement - Représentation des liaisons - Solutions constructives - Fonctions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Étanchéité ○ Isolement ○ Sécurité et protection • S1.5 Étude des actions et comportements mécaniques <ul style="list-style-type: none"> - Isolement d'un système - Modélisation des actions mécaniques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Masse, poids ○ Force, moment ○ Action de contact ou à distance ○ Action transmissible dans les liaisons ○ Principe des actions mutuelles (expression vectorielle) ○ Bilan des actions extérieures - Puissances et énergies : <ul style="list-style-type: none"> ○ Puissance mécanique, hydraulique et pneumatique ○ Énergie cinétique, potentielle 				

S1 - FONCTIONS ET STRUCTURES DES SYSTÈMES DU VÉHICULE	BacPro Niveaux			
	1	2	3	4
- Transmission de puissance :				
o Rendement				
o Frottement, adhérence, phénomène de glissement				
- Convertisseurs de mouvements :				
o Transmetteurs et arrêts de mouvements				
o Transformateurs de mouvements				
- Principe fondamental de la dynamique :				
o Application au solide en translation rectiligne				
- Principe fondamental de la statique :				
o Méthode de résolution graphique limitée à 3 forces concourantes et coplanaires				
o Méthode de résolution analytique limitée à 4 forces coplanaires et parallèles				
- Cinématique :				
o Définition de mouvement et de trajectoire				
o Représentation graphique d'une position, d'une vitesse et d'une accélération				
o Expression analytique (déplacement, vitesse, accélération...)				
▪ Mouvement de translation rectiligne uniforme et uniformément varié				
▪ Mouvement de rotation uniforme et uniformément varié				
o Équiprojectivité, Centre Instantané de Rotation, composition de vitesses, champ des vecteurs vitesses				
- Résistance des Matériaux :				
o Explicitation des sollicitations simples d'une pièce (traction – compression – cisaillement – torsion – flexion)				
o Matériaux :				
▪ Appellation usuelle				
▪ Caractéristiques physiques				
• S1.6 Les chaînes d'énergie et d'information				
- Constitution d'une chaîne d'information :				
o Capteurs				
o Réseaux multiplexés (Architectures et Caractéristiques)				
o Unités de contrôle électronique				
- Constitution d'une chaîne d'énergie :				
o Générateurs d'énergies				
▪ électrique				
▪ pneumatique				
▪ hydraulique				
o Pré-actionneurs				
o Actionneurs				
- Nature des informations :				
o Analogique				
o Numérique				
- Nature et stratégie des commandes :				
o Tout Ou Rien				
o Modulation de largeur d'impulsions				
o Boucle de régulation ouverte ou asservie				
• S1.7 Les représentations techniques				
- Lecture et interprétation :				
o Représentation mécanique :				
▪ schémas de principe, technologique et cinématique				
▪ modèle numérique, vue éclatée, perspective, plan				
o Représentation graphique des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques				

S2 - LA MAINTENANCE DU VÉHICULE	BacPro Niveaux			
	1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> • S2.1 Les réglages, contrôles et les prescriptions de maintenance <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de connexions (électrique, sans fil, pneumatique et hydraulique) - Différents réglages et réinitialisation suivant les documentations techniques ou procédures prescrites - Mesures de grandeurs suivant une prescription : <ul style="list-style-type: none"> o Identification et localisation des points de mesures et de contrôles o Critères de choix, de contrôle et mise en œuvre d'appareils de mesure adaptés aux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ grandeurs électriques : tension, intensité, puissance, isolement, résistance, fréquence (voltmètre, pince ampère métrique, Vérificateur d'Absence Tension, ohmmètre, oscilloscope...) ▪ grandeurs mécaniques : dimensionnelles, géométriques (appareils à lecture directe ou par jeu de cales), vitesses... ▪ grandeurs fluidiques et physiques : débit, pression, température o Collecte de données (principe et procédures) o Analyse des résultats - Intervention sur un organe ou composant mécanique, hydraulique, pneumatique, électrique : <ul style="list-style-type: none"> o Critères d'identification d'un véhicule o Localisation des différents composants sur le véhicule et sur les documents techniques, o Procédure de dépose-repose (prescription constructeur...) o Procédure de réglage (alignement, jeu, serrage...) o Préparation, localisation, identification o Solutions de réparation ou de dépannage o Règles de démontage et montage mécanique o Outillages et mode d'utilisation o Produits d'entretien (lavage pièces) et leur mode d'utilisation o Procédures d'essais 				
<ul style="list-style-type: none"> • S2.2 La démarche diagnostique <ul style="list-style-type: none"> - Outils d'aide au diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> o Diagramme de causes-effets, o Fiche de diagnostic, démarche constructeur... o Banc d'aide au diagnostic - Méthode générale de diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> o Constat de la défaillance : <ul style="list-style-type: none"> ▪ événements avant panne, lecture de l'O.R, circonstance d'apparition de la panne ▪ informations délivrées par le système (tableau de bord, lecture des défauts...), o Analyse des données et des mesures o Classification et émission des hypothèses o Identification et localisation de l'élément défaillant o Expertise de l'élément défaillant en vue d'identifier la ou les causes 				
<ul style="list-style-type: none"> • S2.3 La réglementation liée aux interventions, au poste de travail <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation et fiches de procédures - Consignation : équipements et moyens de mise en œuvre (B1VL) - Équipements de protection (E.P.I., E.P.C., E.I.S.) - Remise en service - Règle de déconsignation (B1VL) - Procédure de remise en énergie - Manutention manuelle 				

S3 - L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	BacPro Niveaux			
	1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> • S3.1 L'organisation de l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs périphériques en lien avec l'intervention - Outils de suivi de l'intervention : O.R., bon de pièce - Poste de travail - Approvisionnement des pièces, des produits et de l'outillage - Ventes additionnelles * (*option motorcycles) - Préconisations et réglementation obligatoires - Contraintes organisationnelles : temps barémés, accord du client, planification de l'intervention... 				
<ul style="list-style-type: none"> • S3.2 La qualité <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux économiques : fidélisation du client, malfaçon, retour véhicule - Procédures - Autocontrôles 				
<ul style="list-style-type: none"> • S3.3 Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement <ul style="list-style-type: none"> - Identification des risques liés à son activité et sécurisation au niveau : <ul style="list-style-type: none"> o du poste de travail o des matériels et outillages o du mode opératoire - Équipements de Protection Individuelle (EPI) et collective - Documents obligatoires : fiches de sécurité, document unique, règlement Intérieur,... 			M	
<ul style="list-style-type: none"> • S3.4 Le tri des déchets <ul style="list-style-type: none"> - Typologie des déchets - Procédures et les dispositifs de traitement des déchets - Obligation de traçabilité des pièces changées 				

SAVOIRS COMPLEMENTAIRES
<p>Manipulation des fluides frigorigènes Niveau de formation correspondant à l'attestation d'aptitude, mentionnée à l'article R.543-106 du code de l'environnement, pour la catégorie d'activité V et ses évolutions.</p> <p>Risques d'origine électrique Niveau de formation correspondant à l'habilitation de niveau B1VL défini dans le référentiel de formation à la maîtrise des risques d'origine électrique et à ses évolutions.</p>

ANNEXE I c. LEXIQUE

Activité : ensemble de tâches élémentaires et complémentaires nécessaires à l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions. Ensemble des actions matérielles et des opérations mentales.

Bien : tout élément, composant, mécanisme, sous-système, unité fonctionnelle, équipement ou système qui peut être considéré individuellement.

Capacité : ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une capacité garde un caractère très général, elle n'est ni observable, ni évaluable. Elle se décline en compétences qui traduisent concrètement des situations d'action dans un contexte donné.

Compétence : ensemble de savoirs, savoir-faire et comportements organisés en vue d'accomplir de façon adaptée une activité. Dans une situation concrète, une compétence se traduit par des actions ou comportements observables. Les comportements ou les résultats de l'action sont mesurables ou évaluables.

Configuration : ensemble des caractéristiques physiques, des équipements informatiques et électroniques adaptés à l'exploitation d'un système, d'un matériel.

Contrôle en Cours de Formation (CCF) : il s'agit d'une évaluation certificative d'un ensemble de compétences terminales, réalisée par sondage au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis et mise en œuvre par les enseignants en associant des professionnels.

Démarche qualité : démarche dans laquelle s'engage l'entreprise afin d'améliorer ou de maintenir la satisfaction des clients.

Devis : liste détaillée et chiffrée des opérations à réaliser, avec ou sans démontage, établie par le professionnel. Dans les limites du devis et le cas échéant de ses avenants, sa signature par le client, engage d'une part le professionnel à procéder aux opérations et d'autre part le client à s'acquitter de la facture.

Diagnostic : étude ou analyse d'un problème, d'une panne afin d'en connaître l'origine. Il repose sur la recherche des causes et des effets. Le diagnostic prévoit aussi la démarche rationnelle de remise en conformité. L'état du diagnostic peut varier : Diagnostic de bon ou mauvais fonctionnement, diagnostic de panne ou de défaillance, diagnostic de performance ou de non performance, diagnostic d'erreur humaine ou de fiabilité humaine.

Documentation technique : ensemble de documents sur divers supports, mis à disposition par un constructeur ou un fournisseur, ou interne à l'entreprise, concernant un matériel qui fait état de son utilisation, de sa technicité, de ses caractéristiques, de ses réglages et des procédures d'intervention.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : "document dans lequel l'employeur transcrit et met à jour les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 du code du travail".

Dysfonctionnement : trouble du fonctionnement d'un système ou d'un organe le composant.

Efficacité : qualifie la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs (ou à ceux qu'on lui a fixés). Elle se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés.

Efficience : c'est l'optimisation des outils mis en œuvre pour parvenir à un résultat. Elle se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées.

Ergonomie : peut être définie comme la science du travail ayant pour objet "l'adaptation du travail à l'homme" (amélioration des conditions de travail). Elle aura pour résultat la satisfaction des salariés, leur confort, leur santé mais aussi l'efficacité de leurs conditions opératoires.

Équipement : sous-système ou accessoire(s) se montant sur un matériel lui permettant d'assurer une fonction spécifique, voire pour améliorer ses performances.

Estimation de travaux : évaluation non contractuelle des travaux à effectuer et du coût de ceux-ci.

Indicateur de performance : performance mesurable ou observable minimale qu'il est nécessaire de réaliser pour valider une compétence.

Maintenance : ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise (EN 13306 : avril 2001).

Maintenance corrective : maintenance qui consiste à intervenir sur un équipement une fois que celui-ci est défaillant.

Maintenance périodique : maintenance qui se produit à intervalles réguliers. Elle correspond à l'association de la maintenance conditionnelle et de la maintenance systématique.

Ordre de Réparation ou ordre de travaux : bon de commande des travaux à effectuer, signé par le client et le professionnel, dans lequel sont fixées les modalités et limites de l'intervention du professionnel ainsi que corrélativement celles de sa responsabilité.

Organe : sous-ensemble d'un appareillage, composé de plusieurs pièces assemblées, destiné à effectuer une opération particulière. Exemple : une "transmission".

Panne : état d'un bien inapte à accomplir une fonction requise, excluant l'inaptitude due à la maintenance préventive ou à d'autres actions programmées ou à un manque de ressources extérieures (EN 13306 : avril 2001).

Paramétrage : ensemble des réglages mécaniques et des valeurs à saisir sur le système embarqué ou par le biais de l'outil informatique indépendant afin d'adapter et d'optimiser le fonctionnement du matériel à son utilisation.

Protocole : ensemble de contraintes permettant d'établir une communication entre deux entités.

Référentiel d'activités professionnelles (RAP) : c'est le document fondateur du diplôme. Il décrit les activités professionnelles que sera appelé à exercer le diplômé après une période d'adaptation dans l'entreprise. Il est toujours conçu avec des professionnels experts du champ étudié.

Référentiel de certification (RC) : rassemble les capacités, compétences, savoir-faire et savoirs nécessaires à l'obtention du diplôme.

Réparer : remettre en état ce qui est détérioré.

Savoir associé : Il s'agit d'une connaissance théorique qu'il est nécessaire de mobiliser pour mettre en œuvre une compétence.

Savoir-faire : c'est la mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisée dans une situation spécifique.

Sous-ensemble : ensemble inclus dans un ensemble plus vaste.

Systèmes : combinaison d'éléments qui se coordonnent pour concourir à un résultat ou de manière à former un ensemble.

Tâches : éléments composant l'activité, elles décrivent ce que fait la personne sous l'angle de ce qui est attendu dans une organisation spécifique. Elles s'effectuent avec des ressources, dans des conditions de réalisation et avec un niveau de performance attendu.

Tri des déchets : prise en charge structurée des déchets (matériaux et fluides) générés par l'activité en maintenance des véhicules, en vue de leur élimination réglementaire ou de leur recyclage.

ANNEXE II

MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE II a.
UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉ U11 - MATHÉMATIQUES

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité maintenance des véhicules du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B défini en annexe de cet arrêté.

UNITÉ U12 - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité maintenance des véhicules du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 2 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement des sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉS U2, U31, U32 et U33 : UNITÉS PROFESSIONNELLES

La définition du contenu des unités professionnelles U2, U31, U32 et U33 du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation ;
- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "Validation des Acquis de l'Expérience" (VAE).

UNITÉ U34 –ÉCONOMIE - GESTION

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U35 - PRÉVENTION - SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U4 : LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 : FRANÇAIS

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 : HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ FACULTATIVE UF1 : LANGUE VIVANTE

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009). L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

ANNEXE II b.
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel MAINTENANCE DES VÉHICULES Options A, B et C			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
E2- Analyse préparatoire à une intervention	U2	3	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions sur véhicule	U31	4	CCF		Ponctuelle Pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Communication technique : Diagnostic sur système mécanique	U32	3	CCF		Ponctuelle orale	10 min + 20 min	CCF	
Sous-épreuve E33 : Diagnostic d'un système piloté	U33	3	CCF		Ponctuelle Pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuelle orale	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	CCF		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)								
Langue vivante ou Langue des signes française (LSF)	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) : dont 5 minutes de préparation.

(2) : la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

ANNEXE II c.

**DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES ET DES
SITUATIONS D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION**

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves : E11 et E12 (U11 – U12)

- E11 : Sous-épreuve de Mathématiques
- E12 : Sous-épreuve de Sciences physiques et chimiques

1. FINALITÉS ET OBJECTIFS DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve de mathématiques est destinée à évaluer la façon dont les candidats(es) ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité mathématique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve Mathématiques est constituée des éléments définis au groupement B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009.

3. MODES D'ÉVALUATION

3.1. Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ. Elle se déroule quand le (la) candidat(e) est considéré(e) comme prêt(e) à être évalué(e) à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats(es). La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ce type de questions permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le (la) candidat (e) porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires. Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

3.2. Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure est notée sur 20 points. L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Sous-épreuve E12

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
Coefficient 1,5

Unité U12

1. FINALITÉS ET OBJECTIFS DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve de sciences physiques et chimiques est destinée à évaluer la façon dont les candidats(es) ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

La spécialité maintenance des véhicules du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 2 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de Sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

3. MODES D'ÉVALUATION

3.1. Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ. Elles se déroulent quand le (la) candidat(e) est considéré(e) comme prêt(e) à être évalué(e) à partir des capacités du programme. Toutefois, les premières séquences doivent être organisées avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et les deuxièmes avant la fin de l'année scolaire. Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment. L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le (la) candidat (e) porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3.2. Évaluation par épreuve ponctuelle

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points. Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations (ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme) ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le (la) candidat (e) porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le (la) candidat (e) est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3.3. Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti. Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies
- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

3.4. Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

RELATIONS ENTRE LES COMPÉTENCES, LES ACTIVITÉS ET LES UNITÉS

Les cases grisées correspondent, pour chacune des trois unités, aux compétences à évaluer lors de la certification (examen ou validation des acquis). Seules les compétences désignées par des cases grisées seront évaluées. Si les autres peuvent être mobilisées elles ne donneront pas lieu à évaluation. Dans le cas où elles ne seraient pas maîtrisées, les tâches correspondantes seront réalisées avec assistance.

		Unités constitutives du diplôme			
		Analyse préparatoire à une intervention	Réalisation d'interventions sur véhicule	Communication technique : Diagnostic sur système mécanique	Diagnostic d'un système piloté
Capacités	Compétences	U2	U31	U32	U33
C 1 S'INFORMER – COMMUNIQUER	C1.1 Collecter les données nécessaires à son intervention				
	C1.2 Communiquer en interne et avec les tiers				
C 2 ANALYSER - DÉCIDER	C2.1 Préparer son intervention				
	C2.2 Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique				
	C2.3 Effectuer le diagnostic d'un système piloté				
C 3 RÉALISER	C3.1 Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments				
	C3.2 Effectuer les mesures sur véhicule				
	C3.3 Effectuer les contrôles, les essais				
	C3.4 Régler, paramétrer un système				
	C3.5 Préparer le véhicule				
	C3.6 Gérer le poste de travail				

Activités professionnelles	U2	U31	U32	U33
A1. Maintenance périodique				
A2. Diagnostic				
A3. Maintenance corrective				
A4. Réception - Restitution du véhicule				
A5. Organisation de la maintenance				

ANALYSE PRÉPARATOIRE À UNE INTERVENTION
Coefficient 3

Les supports de cette épreuve sont spécifiques à chacune des options.

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences C1.1 et C2.1 du référentiel de certification.

C1.1	Collecter les données nécessaires à son intervention
C2.1	Préparer son intervention

Les indicateurs de performance sont ceux définis dans le référentiel de certification et relatifs aux compétences à évaluer.

2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

À partir d'une problématique de maintenance définie pour un véhicule et d'un dossier technique mis à disposition, le (la) candidat(e) est amené(e), après analyse de la situation proposée, à collecter, à exploiter les données nécessaires et à organiser les opérations de maintenance.

Nature de l'activité professionnelle de référence

Le (la) candidat(e) est placé(e) en situation d'exécution de tout ou partie des tâches T4.1, T5.1 et T5.2 relatives aux activités A4 et A5.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.1	Collecter les données nécessaires à son intervention	A4 Réception – Restitution du véhicule	T4.1	Prendre en charge le véhicule
			T5.1	Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages
C2.1	Préparer son intervention	A5 Organisation de la maintenance	T5.2	Ouvrir*, compléter l'Ordre de Réparation. Préparer une estimation*, un devis*

**pour l'option motorcycles*

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. MODE D'ÉVALUATION

3.1 - MODE PONCTUEL : épreuve écrite d'une durée 3 heures

L'épreuve ponctuelle doit être conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 « Contenus de l'épreuve » et au degré d'exigence défini dans la fiche nationale d'évaluation évoquée au paragraphe 4 « Évaluation ».

3.2 - CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (formation professionnelle continue)

La situation d'évaluation est organisée pendant le cursus de formation par les professeurs chargés des enseignements professionnels sur une durée maximale de 3 heures. Elle consiste à mettre le (la) candidat (e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées au paragraphe 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Un professionnel est associé à cette évaluation. Toutefois, l'absence de ce dernier ne remet pas en cause la validité de l'évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- le document relatif à la description de la situation d'évaluation ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat (e) ;
- la fiche nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

Seule cette fiche nationale d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

4. ÉVALUATION

La fiche nationale d'évaluation, mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services rectoraux des examens et concours.

Cette épreuve comprend cinq sous-épreuves :

- **E31** : Réalisation d'interventions sur véhicules
- **E32** : Communication technique : Diagnostic sur un système mécanique
- **E33** : Diagnostic d'un système piloté
- **E34** : Économie-Gestion
- **E35** : Prévention-Santé-Environnement

Sous-épreuve E31

Unité U31

RÉALISATION D'INTERVENTIONS SUR VÉHICULE

Coefficient 4

Les supports de cette sous-épreuve sont spécifiques à chacune des options.

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve E31 a pour objet de valider tout ou partie des compétences décrites ci-dessous et qui sont exigées du titulaire du baccalauréat professionnel de la spécialité maintenance des véhicules.

C3.1	Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
C3.4	Régler, paramétrer un système
C3.5	Préparer le véhicule
C3.6	Gérer le poste de travail

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification et relatifs aux compétences évaluées.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Les activités menées dans le cadre de cette sous-épreuve sont réalisées au sein de l'entreprise de maintenance des véhicules pour les candidats(es) qui relèvent du Contrôle en Cours de Formation et sur le plateau technique du centre d'examen pour les autres candidats (voir modalités d'organisation des PFMP en annexe III).

Nature de l'activité professionnelle de référence

Elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A1, A3 et A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C3.1	Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments	A1. Maintenance périodique	T1.1	Effectuer les contrôles définis par la procédure
			T1.2	Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits. Ajuster les niveaux
			T1.3	Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance
C3.4	Régler, paramétrer un système	A3. Maintenance corrective	T3.1	Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
C3.5	Préparer le véhicule	A4. Réception - Restitution du véhicule	T3.2	Régler, paramétrer
C3.6	Gérer le poste de travail		T4.1	Prendre en charge le véhicule
			T4.2	Restituer le véhicule

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION

3.1. CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

L'entretien de la commission d'évaluation avec le (la) candidat (e), porte sur les activités réalisées lors de ses périodes de formation en milieu professionnel.

Cet entretien prend appui sur le livret de suivi des PFMP et sur le bilan de compétences établi préalablement et conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant.

Le niveau de performance atteint, consigné dans le livret de suivi et d'évaluation, est établi à l'aide de la fiche nationale d'évaluation.

Pour préparer cette sous – épreuve, le (la) candidat (e) doit, au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, compléter son livret de suivi des PFMP par l'inventaire des situations de travail vécues dans l'entreprise et une présentation concise des activités professionnelles réalisées. Cet inventaire, visé par chaque tuteur, atteste que les activités consignées correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprises.

Il est à noter qu'en l'absence du livret de suivi des périodes de formation en milieu professionnel le (la) candidat (e) se verra attribuer la note zéro à cette sous-épreuve.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats en fonction de son parcours de formation, son choix et son organisation relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, le troisième trimestre de la dernière année de formation est la période préconisée. Chaque candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- le professionnel tuteur en entreprise ;
- l'enseignant intervenant dans le domaine professionnel de la maintenance des véhicules.

À l'issue de cette évaluation, il est constitué pour chaque candidat un dossier comprenant :

- le livret de suivi des PFMP du candidat ;
- le bilan de compétences établi par la commission d'évaluation ;
- la fiche nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note (voir paragraphe 4 « Évaluation »).

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

3.2. MODE PONCTUEL : épreuve pratique d'une durée totale de 4h

L'épreuve ponctuelle est organisée et réalisée sur le plateau technique de l'établissement - centre d'examen sous forme de travaux pratiques de maintenance.

Elle est conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 « Contenu de la sous-épreuve » et au degré d'exigence défini dans la fiche nationale d'évaluation évoquée au paragraphe 4 «Évaluation».

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel de la maintenance des véhicules ;
- un professionnel (tuteur en entreprise ou un autre professionnel associé), ou à défaut un autre enseignant du domaine professionnel.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- le document relatif à la description de la situation d'évaluation ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat (e) ;
- la fiche nationale d'évaluation renseignée ayant conduit à la proposition de note.

4. ÉVALUATION

La fiche nationale d'évaluation mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services rectoraux des examens et concours.

Seule cette fiche nationale d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E32 COMMUNICATION TECHNIQUE : Diagnostic sur systèmes mécaniques Coefficient 3	Unité U32
--	------------------

Les supports de cette sous-épreuve sont spécifiques à chacune des options

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objectif de valider tout ou partie des compétences du référentiel décrites ci-dessous :

C1.2	Communiquer en interne et avec les tiers
C2.2	Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique
C3.3	Effectuer les contrôles, les essais

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification et relatifs aux compétences évaluées.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve de communication technique, consiste en la présentation du diagnostic d'un système mécanique réalisé par le (la) candidat (e) au cours de sa formation. Puis, au cours de l'entretien avec la commission d'évaluation, de justifier ses choix et les résultats obtenus.

Les compétences à évaluer dans le cadre de cette sous-épreuve E32 sont mobilisées dans les activités professionnelles liées à la réalisation des opérations de maintenance des véhicules.

Nature de l'activité professionnelle de référence

Elle correspond à tout ou partie des tâches professionnelles des activités A2 et A4 du référentiel des activités professionnelles décrites ci-dessous.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.2	Communiquer en interne et avec les tiers	A2. Diagnostic A4. Réception – Restitution du véhicule	T2.1	Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie
			T2.2	Identifier les systèmes, sous-ensembles, éléments défectueux
T2.3	Proposer des solutions correctives.			
T4.1	Prendre en charge le véhicule			
C2.2	Diagnostiquer un dysfonctionnement mécanique		T4.3	Proposer une intervention complémentaire ou obligatoire, un service*, un produit*
C3.3	Effectuer les contrôles, les essais			

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-

faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. CONDITIONS DE RÉALISATION

3.1- CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

La présentation du diagnostic met en relief les compétences développées par le (la) candidat(e) tout au long de sa formation et s'appuie sur un dossier technique qui fait apparaître :

- les solutions et les démarches adoptées par le (la) candidat (e) dans la résolution du problème posé en relation avec les activités professionnelles de référence ;
- les documents de communication technique adaptés à la description de la situation présentée.

Il est à noter qu'en l'absence du dossier technique à produire par le (la) candidat(e), ce(tte) dernier(ère) se verra attribuer la note zéro à cette sous-épreuve (E32).

Indications pour l'élaboration du dossier technique :

Ce dossier technique est élaboré par le (la) candidat(e) tout au long du dernier semestre de l'année terminale sous la responsabilité pédagogique conjointe de l'enseignant chargé des enseignements de l'analyse fonctionnelle et structurelle et de l'enseignant en charge des enseignements de la maintenance. Il regroupe les ressources qui illustrent le travail d'investigation mené par le (la) candidat(e).

À partir d'une thématique de maintenance définie par les professeurs chargés des enseignements de spécialités (maintenance et analyse fonctionnelle et structurelle), le (la) candidat(e) conduit ses investigations, ses recherches pour résoudre la problématique de diagnostic mécanique, en s'appuyant sur une ou plusieurs activités professionnelles de référence.

La réalisation des activités de référence, au cours de la formation, prend en compte les résultats attendus définis dans le RAP. La structuration du dossier est guidée par les indicateurs de performance des compétences à évaluer.

Ces activités professionnelles de référence pourront être conduites en laboratoire d'analyse fonctionnelle et structurelle, sur le plateau technique de l'établissement de formation ou en entreprises.

Les enseignants des domaines généraux notamment de mathématiques – sciences physiques et chimiques peuvent être associés au suivi de ces activités notamment dans le cadre des enseignements généraux liés à la spécialité. Les bilans périodiques des acquis organisés et réalisés par l'équipe pédagogique chargée de la mise en œuvre de cette sous-épreuve participent au processus d'évaluation formative.

L'évaluation prend en compte :

- la démarche d'investigation entreprise par le (la) candidat (e) autour d'une ou plusieurs activités de référence réalisée(s) en centre de formation ou en entreprise ;
- les capacités du candidat à communiquer sur la résolution du problème posé.

La présentation orale doit être claire et structurée, elle doit permettre de faire ressortir les aspects méthodologiques, réglementaires et les contraintes techniques et physiques qui s'appliquent réellement dans les situations professionnelles. Les outils modernes de communication peuvent être utilisés pour la phase de présentation.

Lors de l'entretien avec le (la) candidat(e), l'ensemble des questions posées doit permettre de vérifier les compétences décrites plus haut et liées à la communication, à la réglementation et/ou aux techniques actuelles de diagnostic de systèmes mécaniques mises en œuvre dans le domaine de la maintenance des véhicules.

3.2- MODE PONCTUEL

La présentation et l'entretien s'appuient sur le dossier technique préparé par le (la) candidat(e).

Ce dossier est constitué des documents de communication technique utiles à sa description.

Le dossier technique met en relief les compétences développées par le (la) candidat(e) tout au long de sa formation ou de son expérience professionnelle et fait apparaître :

- les solutions et les démarches adoptées par le (la) candidat(e) dans la résolution du problème posé en relation avec les activités professionnelles de référence (tâches professionnelle ciblées) ;
- les documents de communication technique adaptés à la description de la situation présentée.

Il est à noter qu'en l'absence du dossier technique à produire par le (la) candidat(e), ce(tte) dernier(ère) se verra attribuer la note zéro à cette épreuve (E32).

La commission d'évaluation doit disposer du temps nécessaire pour prendre connaissance du dossier technique avant le début de l'évaluation.

Pour chaque session, le recteur fixe la date à laquelle le (la) candidat(e) doit remettre son dossier au centre

d'examen en fonction du calendrier national des examens.

4. MODES D'ÉVALUATION

4.1- CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION : sous-épreuve orale d'une durée de 30 minutes

Il s'agit d'un oral comportant :

- une présentation par le (la) candidat (e) pendant une durée maximale de 10 minutes ;
- un entretien d'une durée maximale de 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation portant sur la démarche d'investigation entreprise et sur la justification du diagnostic.

La situation d'évaluation est organisée par les professeurs chargés des enseignements de spécialités (maintenance et analyse fonctionnelle et structurelle) conformément aux objectifs et aux conditions de réalisation décrits ci-dessus.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats en fonction de son parcours de formation, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais le dernier trimestre de formation est la période recommandée.

Chaque candidat est informé à l'avance et individuellement de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

4.2- MODE PONCTUEL : sous-épreuve orale d'une durée de 30 minutes

Il s'agit d'un oral comportant :

- une présentation du dossier technique par le (la) candidat (e) pendant une durée maximale de 10 minutes ;
- un entretien d'une durée maximale de 20 minutes avec les membres de la commission d'évaluation portant sur la démarche d'investigation entreprise et sur la justification du diagnostic.

5. ÉVALUATION

La commission d'évaluation est composée soit :

- d'un enseignant chargé des enseignements de l'analyse fonctionnelle et structurelle ;
- d'un enseignant intervenant dans le domaine professionnel de la maintenance des véhicules.

ou :

- d'un enseignant chargé des enseignements de l'analyse fonctionnelle et structurelle ;
- d'un professionnel (tuteur en entreprise conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé).

À l'issue de cette évaluation, il est constitué pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- le dossier technique élaboré par le (la) candidat (e) ;
- la fiche nationale d'évaluation renseignée, ayant conduit à la proposition de note.

La fiche nationale d'évaluation mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services rectoraux des examens et concours.

Seule la fiche nationale d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble des dossiers décrits ci-dessus, est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

Les supports de cette sous-épreuve sont spécifiques à chacune des options.

1. FINALITÉ ET OBJECTIF DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences C2.3 et C3.2 du référentiel de certification.

C2.3	Effectuer le diagnostic d'un système piloté
C3.2	Effectuer les mesures sur véhicule

Les indicateurs de performance sont ceux définis dans le référentiel de certification et relatifs aux compétences à évaluer.

2. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve est réalisée sous forme de travaux pratiques sur un véhicule présentant un dysfonctionnement sur un de ses systèmes pilotés. Elle prend appui sur les indications consignées dans l'ordre de réparation.

Nature de l'activité professionnelle de référence

Le (la) candidat (e) est placé (e) en situation d'exécution de tout ou partie des tâches T2.1, T2.2, T2.3 relatives à l'activité A2.

Compétence		Activité	Tâches associées	
C2.3	Effectuer le diagnostic d'un système piloté	A2 Diagnostic	T2.1	Confirmer, constater un dysfonctionnement, une anomalie
			T2.2	Identifier les systèmes, les sous-ensembles, les éléments défectueux
C3.2	Effectuer les mesures sur véhicule		T2.3	Proposer des solutions correctives

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur la ou les compétences dans toutes ses dimensions (savoir, savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. MODES D'ÉVALUATION

3.1 - CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

La situation d'évaluation est organisée pendant le cursus de formation par les professeurs chargés des enseignements professionnels. Elle consiste à mettre le (la) candidat (e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées au paragraphe 2 « Contenu de la sous-épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants. Cependant, il est recommandé de la situer au cours du deuxième semestre de la classe terminale.

Un professionnel est associé à cette évaluation. Toutefois, l'absence de ce dernier ne remet pas en cause la validité de l'évaluation.

3.2 - MODE PONCTUEL : épreuve pratique d'une durée 3 heures

Réalisée sur le plateau technique du centre d'examen, l'épreuve ponctuelle doit être conforme aux éléments définis dans le paragraphe 2 « Contenus de la sous-épreuve » et au degré d'exigence défini dans la fiche nationale d'évaluation évoquée au paragraphe 4 «Évaluation».

4. ÉVALUATION

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- le document relatif à la description de la situation d'évaluation ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat (e) ;
- la fiche nationale d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note.

La fiche nationale d'évaluation, mise à jour par l'inspection générale de l'éducation nationale, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services rectoraux des examens et concours.

Seule cette fiche nationale d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

1. FINALITÉ DE L'ÉVALUATION

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'Économie-Gestion (arrêté du 10/02/2009).

2. MODES DE L'ÉVALUATION

A - Contrôle en cours de formation

L'évaluation de l'Économie-Gestion s'effectue dans l'établissement de formation.

Elle est réalisée dans le cadre des activités habituelles d'enseignement par un formateur d'Économie-Gestion ayant ou ayant eu le (la) candidat (e) en formation.

Elle donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury.

L'évaluation se décompose en deux situations :

Première situation d'évaluation : Résultats d'évaluations significatives (sur 12 points)

Les évaluations significatives, élaborées à partir de situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée, sont réalisées au cours de la formation et portent sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :
 - THÈME 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité
 - THÈME 1.3 Les domaines d'activités des organisations
 - THÈME 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel
- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :
 - THÈME 2.2 L'embauche et la rémunération
 - THÈME 2.3 La structure de l'organisation
 - THÈME 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise
- pour l'axe 3 – l'organisation de l'activité :
 - THÈME 3.1 L'activité commerciale
 - THÈME 3.2 L'organisation de la production et du travail
 - THÈME 3.3 La gestion des ressources humaines
- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :
 - THÈME 4.1 L'organisation créatrice de richesses
 - THÈME 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs
- pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :
 - THÈME 5.1 Les mutations de l'environnement
 - THÈME 5.2 Les mutations de l'organisation
 - THÈME 5.3 Les incidences sur le personnel

Ces évaluations significatives doivent permettre d'évaluer au moins huit de ces thèmes et au moins seize compétences, telles qu'elles sont définies dans le programme d'Économie-Gestion.

Deuxième situation d'évaluation : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le projet professionnel est matérialisé par un dossier-projet de 3 à 5 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

- THÈME 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers
- THÈME 2.1 La recherche d'emploi
- THÈME 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce projet professionnel est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;
- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;
- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en deux temps :

- présentation orale, par le (la) candidat (e), de son projet professionnel pendant laquelle il n'est pas interrompu ;
- entretien avec la commission d'évaluation portant sur le projet et sur les connaissances et compétences relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par le formateur d'Économie-Gestion, le (la) candidat (e) se présente à l'entretien muni de son dossier-projet. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La commission d'évaluation est composée du formateur d'Économie-Gestion et, dans la mesure du possible, d'un autre formateur de l'équipe pédagogique ou d'un professionnel.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La note de zéro lui est alors attribuée.

Un dossier-projet est considéré non conforme dans les cas suivants :

- il n'est pas personnel ;
- il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
- il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

La **note globale proposée au jury** est accompagnée des **documents d'évaluation** (pour chaque candidat : **contrôles significatifs, grilles d'évaluation**).

A. Contrôle ponctuel

L'évaluation de l'Économie-Gestion s'effectue sur la base d'une prestation orale d'une durée totale de 30 minutes maximum.

Elle porte sur la maîtrise des connaissances et compétences du programme d'Économie-Gestion.

L'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par la commission d'interrogation, composée d'un formateur d'Économie-Gestion et d'un formateur de la spécialité ou d'un professionnel de la spécialité.

L'appréciation chiffrée prend en compte deux éléments :

Première partie : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le projet professionnel est matérialisé par un dossier-projet de 3 à 5 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

- THÈME 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers
- THÈME 2.1 La recherche d'emploi
- THÈME 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce projet professionnel est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;
- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;
- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en deux temps :

- présentation orale, par le (la) candidat (e), de son projet professionnel (5 minutes maximum) pendant laquelle il n'est pas interrompu,
- entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum) portant sur le projet et sur les connaissances et compétences relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par les services académiques des examens, le (la) candidat (e) se présente à l'entretien muni de son dossier-projet. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel. La commission d'interrogation prend connaissance du dossier pour orienter et conduire l'entretien.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. Il est reçu par la commission d'interrogation qui lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La note de zéro lui est alors attribuée.

Un dossier-projet est considéré non conforme dans les cas suivants :

- il n'est pas personnel ;
- il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
- il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

Deuxième partie : Évaluation des connaissances et compétences en Économie-Gestion (sur 12 points)

Dans la continuité de la prestation orale (présentation et entretien) du dossier-projet, la commission d'interrogation s'entretient avec le (la) candidat (e) afin d'évaluer la maîtrise des autres connaissances et compétences en Économie-Gestion.

Le questionnement prend appui sur des situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée. Il porte sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :
 - THÈME 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité
 - THÈME 1.3 Les domaines d'activités des organisations
 - THÈME 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel
- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :
 - THÈME 2.2 L'embauche et la rémunération
 - THÈME 2.3 La structure de l'organisation
 - THÈME 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise
- pour l'axe 3 – l'organisation de l'activité :
 - THÈME 3.1 L'activité commerciale
 - THÈME 3.2 L'organisation de la production et du travail
 - THÈME 3.3 La gestion des ressources humaines
- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :
 - THÈME 4.1 L'organisation créatrice de richesses
 - THÈME 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs
- pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :
 - THÈME 5.1 Les mutations de l'environnement
 - THÈME 5.2 Les mutations de l'organisation
 - THÈME 5.3 Les incidences sur le personnel

Cet entretien (15 minutes maximum) porte sur les connaissances d'au moins quatre de ces thèmes et sur au moins huit compétences, telles qu'elles sont définies dans le programme d'Économie-Gestion.

Pour conduire l'entretien, la commission d'interrogation orientera son questionnement sur des situations professionnelles liées à la spécialité.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation.

1. OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA SOUS-ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
- analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer et justifier les mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

2. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

3. MODES D'ÉVALUATION

A - Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.

La première situation d'évaluation, notée sur 12 points, a lieu au plus tard, en fin de première professionnelle et comporte deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée sur 9 points. Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7 notés sur 6 points. Le module 8 à l'exception des situations d'urgences, noté sur 3 points est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque.
- une évaluation pratique, notée sur 3 points. Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats(es) en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

La deuxième situation d'évaluation notée sur 8 points, a lieu en terminale professionnelle. Elle permet d'évaluer les modules de 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).

Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise. Cette production met en évidence :

- une description des activités de l'entreprise ;
- l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle ;
- la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident) ;
- la politique de prévention dans l'entreprise.

B - Contrôle ponctuel — durée 2 heures

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules de 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.

- La première partie notée sur 12 points comporte :

- un questionnaire noté sur 9 points, Il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :
 - au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7, notés sur 6 points
 - le module 8 noté sur 3 points évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le (la) candidat (e) dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.
- un questionnaire noté sur 3 points permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

- La deuxième partie, notée sur 8 points permet d'évaluer les modules de 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation

1. Évaluation en contrôle en cours de formation

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, sans préparation ; partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats(es) reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le (la) candidat (e) au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le (la) candidat (e) au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le (la) candidat (e) pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le (la) candidat (e) à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le (la) candidat (e) aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. A la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le (la) candidat (e) doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats(es) concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le (la) candidat (e) n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le (la) candidat (e) restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

2. Épreuve finale ponctuelle

Cette épreuve est une épreuve orale.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le (la) candidat (e) reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le (la) candidat (e) à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le (la) candidat (e) dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le (la) candidat (e) aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. A la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le (la) candidat (e) doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats(es) concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le (la) candidat (e) n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

A l'issue de l'épreuve, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le (la) candidat (e) ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves : E51 et E52 (U51 et U52)

- E51 : Sous-épreuve de Français
- E52 : Sous-épreuve d'Histoire – géographie et Éducation civique

1. Évaluation sous forme ponctuelle – durée 2 h 30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de Terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points).

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus ».

Le (la) candidat (e) rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation ».

Le (la) candidat (e) analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points) Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie. Le (la) candidat (e) répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

2. Évaluation par contrôle en cours de formation

La certification en cours de formation comprend deux situations d'évaluation, toutes les deux notées sur 20.

Première situation d'évaluation : compétences de lecture (durée maximale : 1 h).

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un des trois objets d'étude de la dernière année de formation.

1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus » (6 points).

Le (la) candidat (e) rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation » (notée sur 14).

Le (la) candidat (e) analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième situation d'évaluation : compétences d'écriture (durée maximale : 1 h 30)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un autre des trois objets d'étude de la dernière année de formation. Ce corpus est étudié en classe dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation.

Lors de la situation d'évaluation, un sujet est proposé aux candidats ; ce sujet indique une question explicitement posée en lien avec le corpus proposé et avec l'objet d'étude.

Le (la) candidat (e) répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

1. Évaluation sous forme ponctuelle – durée 2 h

L'examen de baccalauréat professionnel évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire- géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

2. Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire, géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle. Il est constitué de deux situations d'évaluation.

La première situation porte sur les sujets d'étude soit d'histoire soit de géographie. Elle est composée d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire. Une des questions doit avoir une connotation civique en rapport avec le programme d'éducation civique.

La deuxième situation porte sur la discipline qui n'a pas été l'objet de la première épreuve. Elle consiste en une analyse de document(s). Elle porte sur les situations d'un des sujets d'étude.

1. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Sur un sujet personnel, défini en accord avec le professeur d'arts appliqués, le (la) candidat (e) constitue un dossier. Ce dossier est réalisé en classe, sur une durée limitée.

Le sujet porte sur le contenu d'un des champs du programme : « Appréhender son espace de vie », « Construire son identité culturelle », « Élargir sa culture artistique ». Une partie histoire des arts est clairement identifiée.

Première situation

Le (la) candidat (e) procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages, format A4 ; il peut être présenté sous forme numérique. Cette partie se déroule dans le courant du second semestre de la classe de première.

Critères d'évaluation – le (la) candidat (e) montre qu'il (elle) est capable de repérer de façon autonome les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. À cette fin, il (elle) doit :

- collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore...);
- porter un regard critique sur les références recueillies ;
- les commenter graphiquement et par écrit ;
- les présenter de façon lisible et expressive.

Cette partie compte pour 30% de la note globale.

Deuxième situation

En s'appuyant sur le dossier réalisé, le (la) candidat (e) élargit l'étude pour répondre à une question limitée. En fonction du champ sur lequel ont porté ses premières investigations, il établit des liens avec le contenu d'un des autres champs afin de mettre en évidence le dialogue entre les différents domaines culturels. Il traduit ses recherches en utilisant des outils adaptés, graphiques ou numériques.

Cette partie peut se présenter sous forme papier (5 formats A3 maximum) ou numérique (image fixe ou animée, sonorisée ou non) et comporter éventuellement une maquette en volume. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule de mars à mai de la classe de terminale. Les partenaires intervenant au titre des cultures artistiques sont invités dans la mesure du possible à participer à l'évaluation.

Critères d'évaluation – le (la) candidat (e) montre qu'il (elle) est sensibilisé(e) à son environnement culturel en appuyant sa réflexion sur des connaissances précises, notamment en histoire des arts, et qu'il a acquis les principes élémentaires de la démarche créative. A cette fin, il doit :

- Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- Explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet ;
- Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques ;
- S'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.

Cette partie compte pour 70% de la note globale.

2. Contrôle ponctuel Durée : 1 heure 30

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « Appréhender son espace de vie », 2 : « Construire son identité culturelle » et 3 : « Élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Critères d'évaluation – le (la) candidat (e) choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE
Coefficient 1

Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le (la) candidat (e) reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le (la) candidat (e) à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le (la) candidat (e) dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le (la) candidat (e) aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. A la suite de la présentation du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le (la) candidat (e) doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats(es) concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le (la) candidat (e) n'est pas autorisé (e) à annoter le document ni à prendre des notes. L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le (la) candidat (e) son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

A l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. L'examineur veille à ce que le (la) candidat (e) ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.) DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le (la) candidat (e) ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain ;
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le (la) candidat (e) choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le (la) candidat (e) présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le (la) candidat (e) doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points) :

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent ;
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points) :

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle ;
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable ;
- faire la preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le (la) candidat (e), tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE III

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. VOIE SCOLAIRE

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties sur les trois années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par les arrêtés en vigueur (note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 parue au BO n° 2 du 8 janvier 2009 et, pour les PFMP à l'étranger, la circulaire n°2003-203 du 17-11-2003 parue au BO n° 44 du 27 novembre 2003).

La période de formation en milieu professionnel assure la continuité de la formation et permet à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir la cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les trois années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus de formation.

1.1. Résultats attendus

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques ;
- de s'approprier les démarches qualité mises en place dans l'entreprise ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.2. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au B.O.E.N. n° 25 du 29 juin 2000.

1.3. Contenus et activités

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités sont organisées et suivies par le tuteur qui assure cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

L'élève peut être mobilisé sur toutes les activités définies dans le référentiel des activités professionnelles. Ces activités peuvent aussi être mises à profit pour le travail de compétences d'enseignement général et en particulier celles liées aux enseignements généraux liés à la spécialité.

Pour chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation est préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce contrat, formalisé par une annexe pédagogique à la convention, précisera :

- les activités professionnelles déjà abordées en établissement de formation et leur niveau d'autonomie ;
- les activités professionnelles prévues pour la PFMP considérée.

1.4 Évaluation

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, un bilan de compétence, établi conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant est consigné dans le livret de suivi et d'évaluation, en présence du candidat.

2. VOIE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

La formation des apprentis se déroule selon une alternance (CFA / Entreprise) étudiée et mise en œuvre conjointement par l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage.

De manière à établir la cohérence du déroulement de la formation, les objectifs et les modalités de déroulement des apprentissages et des évaluations des acquis des apprentis font l'objet d'un contrat de formation individuel préalablement négocié et établi entre le maître d'apprentissage, l'équipe pédagogique et l'apprenti.

Évaluation

À l'issue de chaque période en entreprise :

- l'apprenti renseigne son livret de suivi par un inventaire des situations de travail vécues en entreprise et une présentation concise des activités professionnelles réalisées ;
- cet inventaire, visé par le maître d'apprentissage, atteste que les activités consignées correspondent à celles confiées à l'apprenti au cours de sa formation en entreprise.

Des bilans de compétences réguliers sont effectués conjointement par le formateur du CFA et le maître d'apprentissage afin de préparer l'évaluation de la sous-épreuve E31.

3. VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de **10 semaines**. Toutefois, les candidats(es) de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme

4. POSITIONNEMENT

La durée minimale de formation en entreprise pour les candidats(es) positionnés par décision du recteur est de :

- 10 semaines pour les candidats(es) issus de la voie scolaire (art. D 337-65 du Code de l'éducation) ;
- 4 semaines pour les candidats(es) issus de la formation professionnelle continue.

Point de vigilance :

Seuls les élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue ayant reçu au préalable la formation à la prévention des risques liés à l'activité professionnelle et plus particulièrement celle relative aux risques d'origine électrique et à la manipulation des fluides frigorigènes seront autorisés à intervenir sur les véhicules concernés.

ANNEXE IV

TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME

Ces tableaux n'ont de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

Baccalauréat professionnel Spécialité : maintenance des véhicules automobiles Défini par l'arrêté du 5 septembre 2001 modifié Dernière session 2016		Baccalauréat professionnel Spécialité : maintenance des véhicules Créé par le présent arrêté Première session 2017	
<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Épreuves ou sous épreuves</i>	<i>Unités</i>
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un système technique	U11	Sous-épreuve E32 : Communication technique : Diagnostic sur système mécanique	U32
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimique	U13	Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12
E2 : Épreuve de technologie Étude de cas - expertise technique	U2	E2 : Analyse préparatoire à une intervention	U2
Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions sur véhicules	U31
Sous-épreuve E32 : Intervenir sur véhicules	U32		
Sous-épreuve E33 : Intervention sur système de haute technicité	U33	Sous-épreuve E33 : Diagnostic d'un système piloté	U33
Sous-épreuve E34 : Économie - gestion	U34	Sous-épreuve E34 : Économie - gestion	U34
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	E4 : Épreuve de langue vivante	U4
Sous-épreuve E51 : Français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52
E6 - Arts appliqués et cultures artistiques	U6	E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative : Langue vivante	UF1	Épreuve facultative : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF)	UF1